

Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé) *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020**

Le 12 décembre 2019

Nous disposons d'un régime d'examen des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'organismes de placement collectif), modifications de prospectus, dépôts préalables et demandes de dispenses. Ce régime est décrit dans l'Instruction générale canadienne 11-202 relative à *l'examen du prospectus dans plusieurs territoires* (l'**Instruction générale canadienne 11-202**).

Aux termes de l'Instruction générale canadienne 11-202, le déposant qui obtient un visa de l'autorité principale sera réputé avoir reçu un visa dans chaque territoire sous le régime du passeport où le prospectus a été déposé. Toutefois, le visa de l'autorité principale attestera que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a octroyé un visa seulement si les bureaux de celle-ci sont ouverts à la date du visa de l'autorité principale, et qu'elle a indiqué que le prospectus est « prêt pour le définitif ». Si les bureaux de la CVMO ne sont pas ouverts à la date du visa de l'autorité principale, cette dernière octroiera un second visa faisant foi du visa de la CVMO le premier jour où ses bureaux sont ouverts.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020 et en janvier 2021. Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

1. Les samedis et dimanches (toutes)
2. Mercredi 1^{er} janvier (toutes)
3. Jeudi 2 janvier (Québec)
4. Lundi 17 février (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse)
5. Vendredi 21 février (Yukon)
6. Lundi 16 mars (Terre-Neuve-et-Labrador)
7. Vendredi 10 avril (toutes)
8. Lundi 13 avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Nunavut et Ontario)
9. Lundi 18 mai (toutes)
10. Lundi 22 juin (Terre-Neuve-et-Labrador, Yukon et Territoires du Nord-Ouest)
11. Mercredi 24 juin (Québec)
12. Mercredi 1^{er} juillet (toutes)
13. Jeudi 9 juillet (Nunavut)
14. Lundi 13 juillet (Terre-Neuve-et-Labrador)
15. Lundi 31 juillet (Saskatchewan)
16. Lundi 3 août (toutes sauf Yukon, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard)
17. Mercredi 5 août (Terre-Neuve-et-Labrador*)
18. Lundi 17 août (Yukon)

19. Vendredi 21 août (Île-du-Prince-Édouard)
20. Lundi 7 septembre (toutes)
21. Lundi 12 octobre (toutes)
22. Mercredi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario et Québec)
23. Mercredi 23 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
24. Jeudi 24 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Québec)
25. Jeudi 24 décembre après midi (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse), après 13h (Yukon et Colombie-Britannique)
26. Vendredi 25 décembre (toutes)
27. Lundi 28 décembre (toutes)
28. Mardi 29 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
29. Mercredi 30 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
30. Jeudi 31 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Québec)
31. Jeudi 31 décembre après midi (Nouveau-Brunswick), après 13h (Colombie-Britannique)
32. Vendredi 1^{er} janvier **2021** (toutes)
33. Lundi 4 janvier **2021** (Québec)

*Si les conditions le permettent, sinon reporté au premier jour où le temps le permet, la décision étant prise le matin du jour férié.